

INFORMATIONS SUR LES JALONS ET CIBLES

Les cibles et jalons tels que définis par la Belgique et la Région wallonne seront vérifiés régulièrement au moyen de mécanismes définis.

L'atteinte des cibles et jalons est suivie par le CP. Trimestriellement sur la plateforme P4 un état des lieux est encodé afin de communiquer à la Commission Européenne un rapport semestriel complet via la CST.

Le moindre problème en cours de projet qui peut affecter l'atteinte des cibles et jalons doit immédiatement être communiqué par le Coordinateur au GT et au CP. Des justificatifs pertinents devront être apportés. Ces informations devront être consignées dans la fiche de pilotage.

Mesure : I-5.16. Déploiement de l'économie circulaire en Wallonie

JALON 1

Intitulé : Award of public contracts for projects promoting circular economy in Wallonia and Notification of the award of public contracts to successful candidates

Deadline : Q2/2022

Preuves/Justificatifs :

Document de synthèse justifiant dûment la manière dont le jalon (y compris les éléments pertinents du jalon, tels qu'énumérés dans la description du jalon et de la mesure correspondante dans l'annexe CID) a été réalisé de manière satisfaisante. Ce document comprend en annexe les pièces justificatives suivantes :

1. Copie des appels à propositions concurrentiels.
2. Extraits des appels à propositions garantissant la conformité avec le guide technique « DNSH » (2021/C58/01) tel que spécifié dans l'annexe CID.
3. Pour chaque appel, liste des projets sélectionnés avec bénéficiaires, brève description. Pour chaque projet attribué avec des activités dans le cadre de l'EU ETS, un identifiant unique, le nom, l'emplacement, l'identifiant d'installation/identifiant d'exploitant d'aéronef dans le journal des transactions de l'Union européenne (EUTL) et la justification du niveau projeté d'émissions de GES par unité de produit sera nettement inférieur aux références pertinentes et de l'exigence du respect de la législation environnementale européenne et nationale pertinente
4. Copie des notifications officielles de passation des marchés publics aux lauréats pour au moins 80 projets (11 projets dans le cadre de cet appel à projets + 69 autres provenant d'appel à projets du SPW ARNE et de la SOWAER, mais qui découlent tous de la même mesure du PNRR).

JALON 2

Intitulé: Completion of projects promoting circular economy in Wallonia.

Deadline : Q2/2026

Preuves/Justificatifs :

Document de synthèse justifiant dûment la manière dont l'objectif (y compris les éléments pertinents de l'objectif, tels qu'énumérés dans la description de l'objectif et de la mesure correspondante dans l'annexe CID) a été atteint de manière satisfaisante

Ce document comprend en annexe les pièces justificatives suivantes

1. Liste des projets achevés avec les bénéficiaires, leur emplacement et une brève description
2. Copie des rapports d'évaluation des projets, copie du certificat d'achèvement/d'acceptation des projets signé par l'entrepreneur et l'autorité contractante

3. Preuve des contrôles physiques de l'exécution des projets ou des recoupements effectués par l'autorité compétente."

Mesure : I-1.18 Développer l'industrie à faible émission de carbone.

JALON 1

Intitulé : Award of contracts by written notification of contract awards to successful candidates

Deadline : Q2/2022

Preuves/Justificatifs :

Document de synthèse justifiant dûment la manière dont le jalon (y compris les éléments pertinents du jalon, tels qu'énumérés dans la description du jalon et de la mesure correspondante dans l'annexe CID) a été réalisé de manière satisfaisante.

Ce document comprend en annexe les pièces justificatives suivantes "

1. Copie de l'appel d'offres, avec des extraits contenant les critères de sélection ou d'éligibilité garantissant la conformité des projets sélectionnés avec les dispositions précisées dans l'annexe CID
2. Pour les activités ETS : extrait des termes de référence de l'appel contenant les critères de sélection/éligibilité relatifs aux émissions de GES pour les activités soumises à l'ETS
3. Copie de l'avis d'attribution
4. Liste des projets sélectionnés avec les bénéficiaires, une brève description du projet, l'emplacement, les justifications que les exigences du CID sont remplies
5. Pour les projets avec des activités dans le cadre de l'EU ETS :
 - a) Justification que le niveau projeté d'émissions de GES par unité de produit sera significativement inférieur par rapport aux références pertinentes, y compris des informations sur le type d'intervention et/ou le changement de technologie mis en œuvre
 - b) Pour les opérateurs EU ETS, un identifiant unique, le nom, l'emplacement, l'identifiant d'installation/identifiant d'opérateur d'aéronef dans le journal des transactions de l'Union européenne (EUTL)
6. Pour les projets impliquant l'utilisation d'électricité, extraire des spécifications de l'appel ou des clauses contractuelles exigeant que l'électricité à utiliser dans les projets soit d'origine verte ou basée sur des AAE verts
7. Pour les projets de R&I, une démonstration de la manière dont les technologies sélectionnées peuvent être appliquées dans différents domaines
8. Toute l'électricité utilisée dans les projets est d'origine verte (E-SER, par exemple) ou basée sur de accords d'achat d'énergie (AAE) vert
9. Pour les projets de R&I, une description des mesures d'accompagnement à mettre en place pour éviter les effets de verrouillage (pour les projets pertinents) et la contribution des mesures prises pour l'adoption ou le développement de technologies à faible impact
10. Pour les projets de R&I, une démonstration que seules les meilleures technologies disponibles ont été achetées, c'est-à-dire comment elles correspondent aux documents de référence sur les meilleures techniques disponibles (BREF) et le processus de vérification
11. Copie du plan/étude de faisabilité fournie par le gouvernement wallon (SPW EER) indiquant les quantités prévues de gaz naturel importé, de biogaz/gaz de mine à fournir tout au long de la durée de vie du projet.

JALON 2

Intitulé: Completion of projects awarded under the call for tender Final Project Report approved

Deadline: Q2/2026

Preuves/Justificatifs :

Document de synthèse justifiant dûment la manière dont le jalon (y compris les éléments pertinents du jalon, tels qu'énumérés dans la description du jalon et de la mesure correspondante dans l'annexe CID) a été réalisé de manière satisfaisante

1. Copie du rapport de projet final approuvé
2. Copie des certificats d'achèvement délivrés conformément à la législation nationale
3. Liste des bénéficiaires et montant attribué à chaque contrepartie contractuelle, avec confirmation que 45 000 000 EUR ont été exécutés
4. Feuille de calcul avec une liste des projets terminés
5. Rapport incluant la justification que les spécifications techniques des projets sont alignées avec la description du jalon/cible et de la description de l'investissement dans le CID, y compris
 - a) Pour le projet de démonstration, un rapport d'un tiers indépendant certifiant le potentiel moyen de réduction de CO2 de 2 millions de tonnes du projet de démonstration par an. OU un rapport d'un organisme scientifique au sein de l'administration comprenant : i) une copie des mesures de CO2 effectuées sur la démonstration ii) une note démontrant comment, sur la base des données collectées, le potentiel de réduction de CO2 de 2 millions de tonnes par an sera atteint
 - b) Pour chaque projet réalisé, une justification démontrant que toute l'électricité utilisée est d'origine verte
 - c) Description de la contribution des mesures d'accompagnement pour éviter les effets de verrouillage.
 - d) Pour les projets concernés, le rapport doit décrire l'utilisation de différents gaz et indiquer les quantités de gaz naturel, de biogaz et de gaz de mine fournies tout au long de la durée de vie du projet.